

« la déontologie dans l'art infirmier ».

EXEMPLE DE LA FRANCE

Histoire de la création de l'Ordre National des Infirmiers.

- Idée de rassemblement par Léonie Chaptal
- ANFIIDE 1922
- UNASSIF 1987
- Mission Garbit 1988 – grèves infirmières
- Loi 2006 1668 du 21 décembre 2006 portant création de l'Ordre National des Infirmiers.

L'Ordre National des Infirmiers français

ORGANISATION

- Trois niveaux de fonction (département, région et national)
- Missions spécifiques de chaque entité
- Près de 1000 élus sur le territoire national et ultra marin



Un ordre pourquoi?

- Assurer la promotion et la défense de la profession d'infirmier
- Ecrire une déontologie commune (Décret Novembre 2016).
- Représenter les infirmières auprès de tout les interlocuteurs de la santé.
- Exercer la régulation de l'accès à la profession
- Faire respecter la déontologie: SAS et C.DISCIPLINAIRE

Un ordre pourquoi?

- Protéger nos pratiques
- Protéger notre déontologie
- Protéger nos diplômes



La déontologie

- C'est le cœur de métier de l'action de l'ONI
- Commission Ethique et Déontologie:
 - Pour faire évoluer la société et évoluer avec la société.
- Chambre disciplinaire

La Déontologie

- 1ère mission d'un ordre mais pas la seule.
- Protections des patients vis-à-vis des déviations.
- Entraide envers les collègues et confrères et leurs ayants droits.
- Accompagnements des infirmiers dans leur vie professionnelle.

La déontologie

- La déontologie permet
 - aux professionnels de vivre ensemble et d'avoir de bons rapports de confraternité entre eux
 - De garantir la compétence et la probité des infirmières auprès des usagers.
- La déontologie c'est
 - L'art de vivre ensemble en étant au cœur du soin avec le patient comme but et finalité.

Merci de votre attention
